

Privilège

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peu de temps après, le réseau a montré le document dans un bulletin de nouvelles et a divulgué certains détails indiquant qu'il s'agissait d'un document imprimé intitulé *Le budget en bref*, compris dans la trousse d'information sur le budget qui devait être présenté aujourd'hui, à 17 heures.

Des voix: Où a-t-il été imprimé, Mike?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La divulgation prématurée de détails du budget semble avoir résulté d'un abus de confiance, d'un crime prémédité, genre d'acte contre lequel on ne peut jamais se protéger complètement.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons demandé à la GRC de faire enquête pour découvrir comment ce crime a été commis et qui en est l'auteur.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Selon mes collaborateurs, la fuite en question n'est attribuable ni à de la négligence ni à des mesures de sécurité insuffisantes pour ce qui est de la protection des documents budgétaires. L'élaboration de ces documents est entourée de mesures de sécurité très strictes.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Lorsqu'ils sont prêts à être imprimés, ils sont amenés sous bonne escorte à l'Imprimerie nationale et les épreuves sont retournées au ministère dans les mêmes conditions. Les documents imprimés eux-mêmes sont entreposés dans une aire sûre.

Une voix: A quel point l'est-elle?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .et lorsqu'ils sont expédiés, ils sont accompagnés d'agents des services de sécurité.

Le budget est entouré de tout ce secret pour deux raisons essentielles. Il s'agit d'une part, de s'assurer que personne ne puisse connaître à l'avance le contenu du budget et en profiter d'une façon ou d'une autre et d'autre part, de respecter le principe selon lequel la politique financière du gouvernement doit être divulguée en tout premier lieu à la Chambre des communes. En l'occurrence, alors que le budget a fait l'objet d'une fuite, le gouvernement s'est mis en rapport avec les partis d'opposition, afin d'obtenir leur accord pour demander à la présidence de convoquer une séance spéciale de la Chambre, hier soir, en vue de me permettre de présenter mon budget à la Chambre immédiatement. Malheureu-

sement, les partis d'opposition n'ont pas jugé bon de donner leur accord en l'occurrence.

• (1120)

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Conscient de l'importance de ne pas permettre à quiconque de connaître à l'avance le contenu du budget et d'en profiter d'une façon ou d'une autre. . .

M. Tobin: Pourquoi n'avez-vous pas soulevé la question à 18 heures alors que vous étiez déjà au courant?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .le gouvernement a jugé plus prudent de rendre le budget public immédiatement, et c'est ce que nous avons fait hier soir.

Auparavant, j'ai transmis des exemplaires des documents budgétaires à Votre Honneur, par l'entremise du greffier de la Chambre, ainsi qu'aux chefs des partis d'opposition. Sauf erreur, le greffier a reçu ces documents et les a fait distribuer selon la procédure normale.

Je déplore qu'il ait été nécessaire d'agir ainsi. . .

M. Skelly (Comox-Alberni): Démissionnez alors.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .car, de ce fait, les députés ont été privés du droit d'entendre le budget présenté à la Chambre avant qu'il ne soit rendu public ailleurs. Dans les circonstances, je crois qu'il s'agissait de la meilleure solution possible.

Avant de prendre sa décision, le gouvernement a demandé l'avis de ses experts en matière de droit constitutionnel et d'autres de l'extérieur. Tous s'entendaient pour dire que cette solution était la seule mesure sensée pouvant être prise, si l'on voulait respecter les principes sur lesquels reposait la tradition du secret budgétaire.

Mme Capps: Que faites-vous des experts en matière de procédures parlementaires? Ils vous diront de démissionner.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'attache la plus haute importance à cette question. C'est pourquoi j'ai voulu fournir ces explications à la Chambre le plus tôt possible. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole pour aborder non seulement la question de privilège soulevée par le ministre, mais également la mienne, et pour parler au nom de tous les Canadiens dont les privilèges ont été violés par la négligence du ministre.